

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

| | |
|--------------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 43 |
| Présents | 40 |
| Représentés | 3 |
| Absent | 0 |

| | |
|--------------|----|
| Votes | |
| Pour | 33 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 10 |
| N.P.P.V | 0 |

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2026

Le mardi 07 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 01 avril 2026, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POU DY, Monsieur Katiana RENE, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Monsieur Billy SOMSOUK, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Delphine ROQUES pouvoir à Madame Bénédicte HACHE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Madame Zahia TAZAMOUCHT pouvoir à Monsieur Robin ALBERT

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

**DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL -
CORRESPONDANT DÉFENSE**

DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL - CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un représentant

A la suite des élections municipales du 22 mars 2026 il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un « **correspondant défense** » parmi les membres du conseil municipal, chargé d'entretenir le lien entre la défense et les citoyens. Il /elle a pour mission d'informer les citoyens sur les questions de défense et d'être l'interlocuteur privilégié pour les armées et les services du ministère.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 relative à la mise en place d'un-e conseiller-e municipal-e en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative au correspondant défense,

Considérant que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Désigne comme correspondant défense **Mme Malika BENLARBI**

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 07 avril 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 09/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260407-DEL26057H1-DE